

AFFAIRE N° 18 - Construction d'un groupe scolaire au BOIS DE NEFLES -
Autorisation de solliciter auprès de la CDC un emprunt de 678 000 F -
Autorisation de contracter auprès de la CAECL un emprunt complémentaire
de 496 000 Francs

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans un précédent rapport, vous avez eu à vous prononcer sur l'approbation du dossier technique relatif à la réalisation de 6 classes maternelles à Bois de Nèfles. Il s'agit maintenant de mettre en place le financement de cette opération.

En conséquence, afin de pouvoir procéder au démarrage de la construction, je vous demande Mesdames et Messieurs de m'autoriser à contracter les emprunts nécessaires auprès de la CDC et de la CAECL.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Education Nationale.....	584 790 F
- Emprunt CDC.....	670 000 F
- Emprunt CAECL.....	496 000 F
	<hr/>
TOTAL.....	1 750 790 F

Le montant total des dépenses y compris honoraires, révisions de prix et décoration s'élèvera à 1 750 790 Francs.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

* * *